

# Brevet Professionnel Aménagements Paysagers en apprentissage

Ce cursus de niveau 4 permet de former des salariés hautement qualifiés capables d'organiser et de gérer divers chantiers paysagers. Ils sont en relation avec les partenaires, les clients et les fournisseurs

## Profil

- > Être autonome, mobile
- > Aimer le végétal et les travaux d'aménagement (plantation de végétaux, engazonnement et mise en place d'infrastructures paysagères)
- > Apprécier la technique et les travaux pratiques avec des outils manuels et motorisés (entretien du matériel et des installations, activités cycliques sur le terrain, tâches diverses et minutieuses)
- > S'intéresser à la gestion technico-économique de l'activité
- > Apprécier le travail en équipe (écouter, conseiller, organiser le travail)
- > Être curieux et ouvert aux nouvelles technologies
- > Envie d'une insertion professionnelle rapide ou d'une poursuite d'études



## Délivrance du diplôme

**Le diplôme est délivré par un jury qui prend en compte les résultats obtenus :**

- > L'évaluation certificative est divisée en 5 capacités (Unités Capitalisables) + 1 UCARE qui doivent toutes être acquises indépendamment les unes des autres et sont valables pendant une durée de 5 ans
- > Les capacités sont évaluées en première et /ou en seconde année de formation

## Quelques chiffres

- > Retrouvez nos indicateurs qualité sur <https://cfa-bellegarde.fr/les-formations-cfa>



## Organisation de la formation

40

semaines

en entreprise par an  
y compris congés légaux

12

semaines

de regroupement au CFA par an

1/3

1 semaine de Centre / 3 semaines Entreprise Rythme d'alternance.  
En fonction du niveau du candidat, la formation peut être dispensée en 1 an

1-2  
ans

## Conditions d'accès

- > Être issu d'un titre ou diplôme de niveau 3 (CAP, CAPa, BEP, BEPA, BPA...)
- > Ou être issu d'un autre BAC général ou professionnel (possibilité de parcours individualisé)
- > Ou avoir suivi une scolarité complète de classe de seconde
- > Ou justifier d'1 année d'expérience professionnelle effective dans le milieu paysager
- > Ou justifier de 3 années d'expérience professionnelle dans un autre secteur que paysager
- > Et signer un contrat d'apprentissage de la durée de la formation
- > Employeur : entreprise du paysage, collectivité territoriale, département...
- > Prise en charge des coûts de formation par les organismes financeurs de l'apprentissage (OPCO)

## Candidature

- > Dossier d'inscription au 02 38 95 08 20, via [www.cfa-bellegarde.fr](http://www.cfa-bellegarde.fr)
- > Entretien de recrutement et de motivation obligatoire. Tests de positionnement.



## Débouchés emplois

- > Ouvrier paysagiste
- > Maçon du paysage
- > Agent espaces verts en collectivité
- > Entrepreneur du paysage
- > Concepteur du paysants paysagers







## Les de notre CFA

- > Une expertise reconnue par les professionnels pour ses formations en aménagements de l'espace, de la production des végétaux à l'aménagement paysager et la commercialisation. (CAP, BAC PRO, BTS, formation professionnelle et continue)
- > L'apprentissage d'un métier
- > Une région où tous les métiers d'aménagement de l'espace sont représentés
- > Des partenariats avec des acteurs de la filière du végétal, impliqués dans la formation et le recrutement (Entreprises, Collectivités, UNEP)

Un établissement doté de serres entièrement automatisées, de plateaux techniques (mini pelle, tracteurs, matériels de motoculture) et d'un arboretum

- > La participation à des concours d'excellence (Meilleur apprenti de France, Olympiades des métiers, Concours de reconnaissance des végétaux...)
- > Un CFA à taille humaine, partenaire formation depuis près de 50 ans en apprentissage
- > Des pratiques pédagogiques innovantes, diversifiées renforcées par des sorties sur le terrain, participation aux salons professionnels
- > Des projets en lien avec des programmes d'échanges à l'international
- > Formation SST (Sauveteur Secouriste du Travail)
- > Dispositif de formation individualisée adaptée à chaque candidat

## Poursuites d'études

- > Certificats de spécialisation
- > Brevet Professionnel dans une option voisine
- > BAC Pro dans une option voisine
- > BTSA (Aménagements Paysagers, Production Horticole, Technico-commercial « Univers Jardins et Animaux de Compagnie », « Biens et Services pour l'Agriculture » ...)
- > Formation continue

## Contenu de la formation

### Des capacités en lien avec les situations professionnelles

- Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager
- Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement
- Réaliser les travaux d'entretien des végétaux
- Réaliser les travaux de mise en place des végétaux
- Mettre en place des infrastructures

### Des enseignements transversaux

- Informatique
- Valorisation des Alternances en Entreprise (Point rentrée, retours d'expériences, bilan de formation)

### Une unité capitalisable d'adaptation régionale et à l'emploi (UCARE) : S'adapter aux enjeux professionnels particuliers

Réalisation d'un arrosage automatique

*Le titulaire du diplôme obtient sur demande individuelle auprès de la DRAAF, le Certiphyto correspondant à sa formation*

*Délivrance d'une attestation de conduite ayant valeur de CACES*

MAJ 21/03/23